

SECTION SE-Unsa de l'OISE
RUE JB BAILLIÈRE - BP 20531
60005 BEAUVAIS CEDEX
☎ 03 44 48 31 29
60@se-unsa.org

DECLARATION PREALABLE – CAPD DU JEUDI 12 MARS 2026.

Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres de cette CAPD,

Cette première CAPD de l'année 2026 se tient dans un contexte politique international et national plus que bouleversé, traversé par de nombreuses crises.

Le SE-UNSA souhaite réaffirmer son engagement pour la défense des personnels de l'Éducation nationale, l'amélioration réelle de leurs conditions de travail, de leurs perspectives de carrière et de rémunération. Le SE-UNSA réaffirme également son engagement dans la défense de l'école publique et laïque, pilier de l'égalité des chances et de la réussite pour tous.

Nous souhaitons, en ouverture de cette CAPD, rappeler notre attachement à une évaluation juste, transparente et équitable des personnels, conformément à l'esprit du PPCR et aux textes encadrant les rendez-vous de carrière.

Le SE-UNSA reste particulièrement attentif à la mise en œuvre du PPCR, qui doit correspondre à l'esprit des textes, à l'équité entre les personnels et au droit à la promotion.

En effet, le rendez-vous de carrière doit constituer :

- un temps d'échange professionnel,
- une reconnaissance du travail accompli,
- un levier pour un déroulement de carrière plus fluide.

Le SE-UNSA demande qu'il n'y ait aucune limitation de l'avis « excellent ».

Nous sommes également très critiques sur le caractère pérenne de l'avis final issu du dernier rendez-vous de carrière. Un avis pérenne peut :

- Figer durablement la carrière,
- Ne pas tenir compte de l'évolution professionnelle ultérieure,
- Priver l'agent de toute reconnaissance future, malgré un engagement constant.

Pour le SE-UNSA, aucun avis ne devrait enfermer un agent sur le long terme, sans possibilité réelle de réévaluation.

Aussi, nous revendiquons :

- Une motivation explicite et individualisée de l'avis final ;
- Le respect du principe d'égalité de traitement entre les agents, sur l'ensemble du territoire.

Le SE-UNSA soutient systématiquement les collègues qui engagent un recours, lorsque les éléments du dossier révèlent un décalage manifeste ou une appréciation contrainte par des choix académiques ou départementaux.

Fidèle à ses valeurs, le SE-UNSA abordera cette CAPD avec exigence et responsabilité, dans un esprit de dialogue, mais avec la volonté claire de défendre les droits et la reconnaissance professionnelle des personnels du département de l'Oise.

Cette CAPD se tient au lendemain des résultats du mouvement inter. Force est de constater que, cette année encore, les réponses seront négatives pour beaucoup, et notamment pour tous ceux qui ont demandé la Somme.

Monsieur le DASEN, le nombre de collègues en plein désarroi, voire en plein désespoir, augmente. Comment comptez-vous y répondre ?

Nous avons transmis trois questions diverses mardi matin et espérons que ces points pourront être abordés au cours de cette séance.

Nous vous remercions de votre attention.